



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 7 MARS 2025

### Procédure d'urgence

#### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

13 mars 2025

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

#### Date de convocation

5 mars 2025

#### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 31
- représentés : 12
- absent : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi sept mars à dix sept heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

#### Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Jean Philippe Smith, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Antoine Lebian

#### Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Bernard Picardo, par Patrice Thien-Ah-Koon, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Dominique Gonthier par Josian Soubaya Soundrom, Sylvie Leichnig par Doris Técher, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Martine Corré par Antoine Lebian, Evelyne Robert par Jean Philippe Smith, Allan Amony par Albert Gastrin, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Anissa Locate par Marcelin Thélis

#### Étaient absents :

Jean-Pierre Georger, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## Procédure d'urgence

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-12,
- Vu** la convocation du Maire adressée aux élus par courrier et par voie dématérialisée le 21 février 2025 en vue de la tenue du Conseil Municipal le jeudi 27 février 2025,
- Vu** le report du conseil municipal du jeudi 27 février 2025, dû au passage du cyclone Garance, par une nouvelle convocation du Maire adressée aux élus par courrier et par voie dématérialisée le 26 février 2025 en vue de la tenue du Conseil Municipal le vendredi 7 mars 2025,
- Vu** le courrier du Maire du 5 mars 2025 relatif à l'ajout d'un dossier selon la procédure d'urgence,
- Considérant** la nécessité de délibérer de façon urgente sur une affaire complémentaire, dans l'intérêt d'une bonne administration des dossiers de la commune,

**Le Conseil Municipal,**  
**réuni le vendredi 7 mars 2025, à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé du Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

### Approuve à l'unanimité

**Article unique** la procédure d'urgence et par conséquent, l'ajout à l'ordre du jour d'une affaire complémentaire, référencée sous le n° 24-20250307.

**Pour extrait conforme,**

**La secrétaire de séance,**  
**Augustine Romano, 4ème adjointe**

**Par délégation de fonction,**  
**Jacquet Hoarau, 1er adjoint**